

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Maroun, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Labbé, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 02-04 du 12 décembre 2019

### **POLITIQUE CULTURELLE – SPECTACLE VIVANT : SUBVENTIONS 2019 À DES COMMUNES ET ASSOCIATIONS – POLITIQUE EN MATIÈRE DE LIVRE ET DE LECTURE PUBLIQUE : AIDE AUX PROJETS IMAGES ET BIBLIOTHÈQUES.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention et ses avenants entre le Département et la régie autonome et personnalisée « Théâtre des bergeries »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE au titre de l'aide au fonctionnement pour l'année 2019 les subventions suivantes :

- 50 000 euros à la commune de La Courneuve pour le centre culturel Jean Houdremont,
- 24 250 euros à la commune de Pantin pour la biennale urbaine de spectacles (BUS),
- 43 650 euros à la commune de Clichy-sous-Bois pour l'espace 93,
- 29 100 euros à la commune d'Épinay-sur-Seine pour la maison du théâtre et de la danse,
- 80 000 euros à la commune de Noisy-le-Grand pour l'espace Michel Simon,
- 29 100 euros au théâtre des bergeries à Noisy le Sec,
- 29 100 euros à la commune de Stains pour l'espace Paul Éluard,
- 20 000 euros à l'association collectif surnatural, au titre du dispositif d'aide aux compagnies départementales,
- 20 000 euros à l'association label brut, au titre de la résidence partagée entre le théâtre du garde-chasse, Lilas en scène et le centre culturel Jean Cocteau aux Lilas,



- 8 000 euros à l'établissement public territorial Est Ensemble pour le projet d'éducation aux images,
- 8 000 euros à la commune de Rosny-sous-Bois pour le projet de sensibilisation du public à la lecture de l'image,
- 3 000 euros à la commune de Villemomble pour le projet d'initiation à l'audiodescription ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les communes de La Courneuve, Pantin, Noisy-le-Grand, Épinay-sur-Seine, Stains et Clichy-sous-Bois, et avec l'association « collectif surnatural » ;

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé à conclure avec le théâtre des bergeries ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*